



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Animateurs, REV, ASEM, ATE, PVP : Aucun jour de congé ne doit vous être retiré pendant le confinement si vous n'en aviez pas posé !

Alertés par de nombreux collègues, nous avons dû saisir la direction aujourd'hui à la suite de mauvaises interprétations locales des dispositions prévues pour cette période de confinement pour les personnels travaillant dans les écoles.

Agents n'ayant pas posé de congés pendant la période de confinement du 5 au 23 avril

Pour ces collègues, il y avait deux possibilités :

- Être en ASA fermeture d'établissement, et être éventuellement mobilisé pour travailler pendant une période dans une des 70 écoles ouvertes pour les publics prioritaires, selon les besoins du service
- Poser des jours de congés pour être certain de ne pas être mobilisé sur une partie ou la totalité de cette période.

Un agent n'ayant pas posé de congé sur cette période ne doit en aucun cas se voir retirer de jours de congés. Contrairement à ce qui a été localement annoncé, il était tout à fait possible d'être en ASA (autorisation spéciale d'absence) pendant les trois semaines complètes.

Agents ayant posé des congés pendant la période de confinement du 5 au 23 avril

Les congés ont été maintenus...même s'il ne s'agissait pas vraiment de « vacances » dans ces conditions ! **Toutefois, les collègues pouvaient annuler les jours de congés posés au-delà d'une semaine complète (exemple 8 jours de congés posés = possibilité d'annuler 3 jours de congés).**

Agents ayant posé des congés pendant la semaine du 26 avril

Les congés ont été annulés. Les collègues avaient la possibilité de les reporter sur la semaine du 12 ou celle du 19 avril, **sans aucune obligation.**

Vacataires

Comme lors du 1^{er} confinement, toutes les vacances prévues/programmées sont rémunérées, que le service ait été accompli ou non. Ces mesures concernent les personnels d'animation et les gardiens vacataires.

Gardiens logés

Les gardiens logés étant systématiquement en congés pendant les périodes de petites vacances, leurs deux semaines de congés ont été déplacées (du 12 au 23 avril).

Notre syndicat a obtenu la possibilité que les gardiens logés des écoles accueillant un centre de loisirs durant les vacances de printemps, puissent travailler durant la période d'ouverture et décaler leur prise de congés. Ils devront prendre une semaine complète de congés avant le 14 mai.

PVP

Les PVP ayant un planning de congés imposé, calqué sur le calendrier des vacances scolaires, n'avaient donc pas d'obligation de service les semaines des 12 et 19 avril, nouvelles dates de vacances de Printemps.

ASA pour la semaine du 26 et les semaines suivantes

Pour la semaine du 26 avril, les parents d'enfants de moins de 16 ans, collégiens ou lycéens, bénéficient d'une ASA garde d'enfant.

Pour les semaines suivantes, l'ASA sera limitée aux parents d'enfants de moins de 16 ans ou d'une personne en situation de handicap dont la classe ou la structure d'accueil est fermée, ainsi qu'aux parents d'enfants cas contact Covid, ou d'enfants devant effectuer leur scolarité à domicile.

Par ailleurs, l'ASA vulnérabilité est toujours d'actualité sans limitation de date.

Pour les agents vivant avec un proche vulnérable, un aménagement de poste est prévu (missions aménagées, masque FFP2, etc...). Contacter DASCO-PreventionRisquesProfessionnels@paris.fr.

Paris, le 29 avril 2021

Portable SUPAP-FSU DASCO : 06 46 36 93 97

Mail SUPAP-FSU DASCO : supapfsudasco@gmail.com

Blog internet du syndicat : <http://www.supap-fsu.org>